

## **Le collectif stoptafta65 communique**

Nos futurs députés auront à se prononcer sur la ratification du CETA.

Le collectif Stop Tafta-Ceta65 vient d'envoyer aux candidates et candidats aux élections législatives le texte suivant:

"L'accord de libre-échange entre l'Union européenne (UE) et le Canada, le CETA, a été signé en octobre et ratifié par le Parlement européen en février. Bien qu'une large partie du traité fasse l'objet d'une "application provisoire" dès cet été, il ne peut pas entrer pleinement en vigueur tant qu'il n'a pas été ratifié par l'ensemble des États membres de l'UE.

Le CETA menace notre agriculture, notre santé et notre environnement, et bouleverse notre fonctionnement démocratique : le « forum de coopération réglementaire » (FCR) impliquera directement les lobbies industriels et financiers dans l'écriture des lois et réglementations, au détriment de l'intérêt général. La mise en place d'un système d'arbitrage privé entre investisseurs et états est une menace pour notre système judiciaire et pour les choix politiques, économiques et sociétaux que fera notre pays. Il permettra aux multinationales d'attaquer les États qui adopteraient de nouvelles réglementations menaçant leurs profits futurs.

Vous êtes candidate ou candidat aux élections législatives. Si vous êtes élu-e députée, vous serez certainement amenée à vous prononcer sur une loi de ratification du CETA.

C'est pourquoi nous nous permettons donc de vous solliciter afin de connaître votre position sur ce traité : que voterez-vous le jour J ? Nous vous invitons à répondre à cette question sur le site [www.legislatives-ceta.fr](http://www.legislatives-ceta.fr)."

Leur réponse sera rendue publique et permettra aux citoyens de connaître les engagements des futurs élus sur ce dossier majeur. Cet élément doit être pris en compte dans le choix des électeurs

Pour l'heure au niveau du département des Hautes Pyrénées, plus de quarante communes ont voté une motion "Hors Tafta/Ceta" ainsi qu'une communauté d'agglomération et une communauté de communes. La campagne électorale est donc un moment opportun pour mettre cette question en pleine lumière.